

Le très hon. M. Diefenbaker: Il m'a toujours fallu faire bien attention aux questions que pose l'honorable député, car lorsqu'il parle de collaboration, ses paroles, parfois, ne confirment pas cette collaboration qu'il préconise tellement. Je dirai ceci: quel que soit cet esprit de collaboration, le gouvernement agira comme il le jugera nécessaire, dans le cadre de ses pouvoirs constitutionnels.

L'hon. M. Martin: Vous savez ce que vous allez faire.

(Le crédit est adopté.)

Mesures d'urgence—

311. Administration et fonctionnement du Service des mesures d'urgence (y compris les fonctions afférentes à la défense civile transférées à cet organisme), \$635,430.

L'hon. M. Pearson: Nous abordons maintenant le crédit relatif aux mesures d'urgence. C'est une question très importante. Le premier ministre a-t-il quelque chose à déclarer au comité à propos de ce poste?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie le chef de l'opposition. S'il le veut bien, je ferai une déclaration à ce propos.

Ce crédit prévoit les frais de fonctionnement du Service des mesures d'urgence, tant au siège central qu'à l'extérieur, y compris ce qu'il en coûte pour obtenir les conseils et l'aide techniques requis hors du service public pour des entreprises spéciales. Les fonctions de l'organisme sont les suivantes:

Mettre au point, avec le concours de ministères fédéraux, les plans essentiels à exécuter en temps de guerre.

Élaborer des plans pour les régions auxquelles les ministères fédéraux ne s'intéressent pas normalement, ou qui ne leur sont pas expressément assignées aux fins du planning nécessaire aux mesures civiles d'urgence.

Coordonner tous ces plans, en particulier ceux qui sont groupés sous le chef de la "défense passive".

Élaborer des plans pour la décentralisation de l'administration fédérale en temps de guerre et pour coordonner les plans des gouvernements provinciaux à cet égard.

Maintenir, d'une manière générale, la liaison avec les provinces, et fournir aide et conseils aux autorités provinciales dans les domaines ne relevant pas d'autres organismes du gouvernement fédéral.

L'an dernier, j'ai présenté un exposé général de la question. Depuis, il y a eu de nouveaux événements, et ce sont ces événements, j'imagine, que le chef de l'opposition veut que j'expose au comité.

Quels que soient nos sentiments sur la situation internationale, la crainte étreint toujours le cœur des hommes partout dans le

monde. On a dû continuer à préparer des plans en prévision d'un état de guerre. Ce n'est pas fondé sur une opinion arrêtée que la guerre est plus probable ou plus imminente, mais simplement sur la conviction qu'il est prudent que les gouvernements et les particuliers prennent des précautions réalistes contre la possibilité d'une attaque nucléaire contre le Canada.

A la suite d'une conférence des représentants fédéraux et provinciaux tenue à ce sujet en octobre dernier, les nouveaux arrangements proposés, qui étaient au stade de projet il y a un an, ont été acceptés par les provinces. Tous les intéressés à la défense passive ont beaucoup réfléchi et travaillé à leur programme. Grâce à la duplication des fonds affectés par le présent gouvernement au programme d'aide financière à la défense passive, les provinces et nombre de municipalités ont mis au point des plans détaillés afin d'être prêtes non seulement à faire face à un état d'urgence de temps de guerre, mais aussi à des désastres naturels qui pourraient frapper notre peuple soudainement et sans avis. Ces plans sont traduits dans les projets qui ont été soumis cette année.

Les ministères intéressés directement à la question sont le Conseil privé, la Défense nationale, la Santé nationale et le Bien-être, et la Justice. Le bureau du Conseil privé, dont le travail fait en ce moment l'objet de l'examen du comité, est l'organisme de coordination à cet égard. Il s'occupe avec ces ministères de tous les aspects de ce travail de préparation, de même qu'avec les autres ministères et organismes fédéraux qui ont des responsabilités dans ce domaine, ainsi qu'avec les provinces.

Le rôle du Service des mesures d'urgence en matière de défense passive consiste à faire en sorte que tous les organismes de planification travaillent en vue d'objectifs bien définis, avec diligence et sans relâche ni double emploi. L'efficacité des dispositions prises l'an dernier fait l'objet d'un examen constant. Un examen minutieux a lieu au moment des exercices nationaux du genre de celui qui a eu lieu en mai, cette année, ainsi qu'aux conférences des ministres fédéraux et provinciaux comme celle qui a eu lieu en octobre 1959. Ces conférences et exercices nationaux se répéteront de temps à autre au besoin.

Un des aspects du programme civil d'urgence est celui de l'aménagement d'abris familiaux. On distribue actuellement dans tout le Canada des renseignements utiles et pratiques sur la construction d'abris contre les retombées dans les sous-sols. Ceux qui ont étudié la question s'accordent à dire, semble-t-il, que le plus grand danger que courent la vaste majorité des Canadiens, c'est celui des retombées radio-actives.